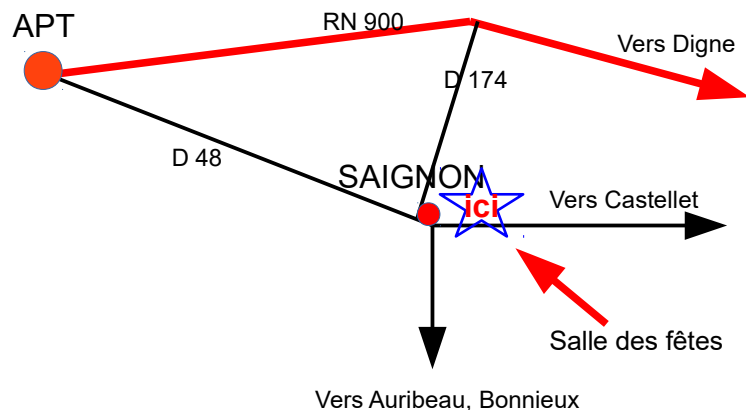


Plan d'accès



FOYER RURAL de SAIGNON - CLUB INFORMATIQUE



MARRE DE RAMER,
VENEZ SURFER
au CLUB
INFORMATIQUE
de SAIGNON



Tous les mardis
- Pour les débutants
de 17 h à 17 h 50 mn
- Pour les initiés et confirmés
et de 18 h à 19 h 30 mn
à la salle polyvalente de l'école
accès route d'Auribeau

Renseignements
04 90 74 35 11
Sur notre site
www.frsci.jimdo.com

Le Foyer Rural de Saignon et son Club Informatique met en place une brocante informatique. Lors de cette manifestation, des exposants vendront du matériel informatique à bas prix. Cela permettra aux visiteurs de faire évoluer leurs ordinateurs, de s'équiper à moindre coût ou bien encore de découvrir l'informatique.

Une belle initiative pour donner une seconde vie aux ordinateurs et lutter contre la fracture numérique.

Que vous soyez passionné, amateur, professionnel ou simplement désireux d'apprendre ou d'acquérir du matériel informatique neuf ou d'occasion, venez-nous rejoindre dans une ambiance décontractée.

RÉSERVATION BROCANTE INFORMATIQUE DIMANCHE 11 MARS 2018

Personne physique

Je soussigné (e)

Nom et Prénom.....

Né (e) le :à département Ville.....

Adresse.....

Code Postal Ville.....

Téléphone :

Courriel :@.....

Titulaire de la pièce d'identité N°.....

Délivrée le.....par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant (e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du Code de commerce)
- Ne pas participer à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (article R321-9 du Code pénal)

Fait à le2018

Signature :

Ci-joint règlement de€ (en chèque) pour l'emplacement pour une longueur

De.....m.

Réservation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la commune.

À retourner le plus tôt possible et avant le 5 mars 2018 à Foyer Rural de Saignon Club Informatique – 84400 - Saignon

REGLEMENT INTERIEUR DE LA BROCANTE INFORMATIQUE
du 11 mars 2018

À retourner signé au **Foyer Rural de Saignon Club Informatique** 84400 Saignon.
Avant le 5 mars 2018

Article 1 : Toute personne s'inscrivant à la brocante multimédia déclare accepter tous les termes du présent règlement et s'engage à les respecter.

Article 2 : La brocante est ouverte le dimanche 11 mars 2018 de 9 h à 17h sans interruption au public, **salle des fêtes à Saignon**. L'installation des stands se fait le dimanche de 8h à 9 h. Le démontage commencera à 17h.

Article 3 : Les objets exposés, destinés au troc ou à la vente doivent être **présentés dans les conditions permettant à l'acheteur de les choisir en toute connaissance de cause**.

Article 4 : L'exposant devra laisser sur son stand, en évidence, **la liste des objets** qu'il soumet à la brocante. Il devra également laisser visible une **copie de sa carte d'identité (recto verso)**. Ces documents lui seront réclamés par les organisateurs ainsi que par les forces de l'ordre, juridiquement habilitées à contrôler la provenance des objets mis en brocante.

Article 5 : Les emplacements mis à disposition des brocanteurs seront prévus en nombre suffisant. Un stand en libre utilisation, alimenté en courant 220 volts, sera disponible pour permettre un essai des matériels électriques avant la vente (le temps d'utilisation de ce stand est limité à 15 mn par vente).

Article 6 : Le club fournit les chaises et tables aux brocanteurs.

Article 7 : Les objets mis en brocante doivent correspondre à un **matériel ou un environnement multimédia, au sens large du terme :**

- Ordinateurs complets, de bureau, portables ou portatifs,
- Consoles de jeux, jeux électroniques de poche,
- Organiseurs électroniques, Palm Pilot ou PC de poche,
- Logiciels de jeux originaux sur disquette, CD, ou DVD et cartouches,
- Moniteurs, télévisions, écrans plats, téléphones fixes et mobiles,
- Chaînes HIFI, compactes, matériel de sonorisation,
- Appareils HIFI, postes radio, TSF, matériel de cinéma,
- Imprimantes de toutes sortes, machine à écrire, calculatrices, convertisseurs,
- Livres, revues, bandes dessinées, concernant les objets multimédia.

Sont strictement interdits :

Les logiciels sous licence (sauf s'ils sont dans leur emballage d'origine avec le scellé intact).

Article 8 : Le stand sera facturé 5€ les 2 mètres linéaires.

Article 9 : Toute personne se livrant au commerce, à l'échange ou à la duplication de logiciels piratés, sur le territoire de la brocante, sera immédiatement exclue.

Article 10 : Je reconnais accepter chaque terme du présent règlement et je m'engage à les appliquer.

Signature précédée de « lu et approuvé » date : 2018

Brocante Informatique



*Et tous objets multimédia
(vidéo, son, informatique, CD,
DVD, jeux...)*



Venez Voir, Vendre, Acheter, Échanger...

SAIGNON

**Dimanche 11 mars 2018
à la salle des fêtes**

**Inscriptions et renseignements
www.frsci.jimdo.com
Tél : 04 90 74 35 11**